

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTIV INTENSE 15 KG  
UFI : EVH4-W0AX-G001-JKNP

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)  
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245  
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500  
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre  
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-  
5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
Prévention: P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Elimination:

P501 Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique                                                  | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                                                                | Concentration<br>(% w/w) |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| carbonate de sodium                                           | 497-19-8<br>207-838-8<br>011-005-00-2<br>01-2119485498-19    | Eye Irrit. 2; H319                                                                                                            | >= 25 - < 30             |
| carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) | 15630-89-4<br>239-707-6<br>01-2119457268-30                  | Acute Tox. 4; H302<br>Ox. Sol. 3; H272<br>Eye Dam. 1; H318<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319 | >= 7,5 - < 10            |

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

|                                                                        |                                             |                                                                                                                                                                                                                                                         |             |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                                                                        |                                             | > 7,5 - < 25 %<br>Eye Dam. 1; H318<br>≥ 25 %                                                                                                                                                                                                            |             |
| Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)                                      | 68439-50-9<br>500-213-3                     | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 1<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Eye Dam. 1; H318<br>> 10 %<br>Eye Irrit. 2; H319<br>> 1 - 10 % | ≥ 5 - < 10  |
| acide sulfurique, esters de mono-<br>alkyles en C12-14, sels de sodium | 85586-07-8<br>287-809-4<br>01-2119489463-28 | Eye Dam. 1; H318<br>Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319<br>10 - < 20 %<br>Eye Dam. 1; H318<br>≥ 20 %                                             | ≥ 3 - < 5   |
| Alcohols, C12-14. ethoxylated                                          | 68439-50-9<br>500-213-3                     | Eye Irrit. 2; H319<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 1                                                                                                           | ≥ 1 - < 2,5 |
| acide silicique, sel de sodium                                         | 1344-09-8<br>215-687-4<br>01-2119448725-31  | Eye Dam. 1; H318<br>Skin Irrit. 2; H315                                                                                                                                                                                                                 | ≥ 1 - < 3   |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.  
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|--------|
|                     |                    |                    |                                |        |

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

|                                                                |               |                      |                                 |                      |
|----------------------------------------------------------------|---------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| sodium carbonate                                               | Travailleurs  | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 10 mg/m3             |
|                                                                | Consommateurs | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 5 mg/m3              |
| Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3) | Travailleurs  | Contact avec la peau | Aigu - effets locaux            | 12,8 mg/cm2          |
|                                                                | Travailleurs  | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 5 mg/m3              |
|                                                                | Consommateurs | Contact avec la peau | Aigu - effets locaux            | 6,4 mg/cm2           |
| Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts          | Travailleurs  | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 285 mg/m3            |
|                                                                | Travailleurs  | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 4060 mg/kg           |
|                                                                | Consommateurs | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 85 mg/m3             |
|                                                                | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2440 mg/kg           |
|                                                                | Consommateurs | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 24 mg/kg             |
| Silicic acid, sodium salt                                      | Travailleurs  | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 1,59 mg/kg p.c./jour |
|                                                                | Travailleurs  | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 5,61 mg/m3           |
|                                                                | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,8 mg/kg p.c./jour  |
|                                                                | Consommateurs | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 1,38 mg/m3           |
|                                                                | Consommateurs | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 0,8 mg/kg p.c./jour  |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                                            | Compartiment de l'Environnement | Valeur     |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------|
| Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3) | Eau douce                       | 0,035 mg/l |
|                                                                | Eau de mer                      | 0,035 mg/l |

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

|                                                       |                      |                              |
|-------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts | Eau douce            | 0,131 mg/l                   |
|                                                       | Eau de mer           | 0,0131 mg/l                  |
|                                                       | STP                  | 1,35 mg/l                    |
|                                                       | Sédiment d'eau douce | 4,61 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|                                                       | Sédiment marin       | 0,461 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                                                       | Sol                  | 0,846 mg/kg poids sec (p.s.) |
| Silicic acid, sodium salt                             | Eau douce            | 7,5 mg/l                     |
|                                                       | Eau de mer           | 1 mg/l                       |
|                                                       | intermittent release | 7,5 mg/l                     |
|                                                       | STP                  | 348 mg/l                     |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |                                 |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| État physique                         | : poudre                        |
| Couleur                               | : blanc                         |
| Odeur                                 | : odorisé                       |
| Point de fusion/point de congélation  | : Donnée non disponible         |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Donnée non disponible         |
| Inflammabilité (liquides)             | : Donnée non disponible         |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Donnée non disponible         |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible         |
| Point d'éclair                        | : n'a pas de point d'éclair     |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible         |
| Température de décomposition          | : Donnée non disponible         |
| pH                                    | : env. 10,5, 1 %<br>à 20 °C     |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible         |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible         |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                       |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible         |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible         |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible         |
| Densité                               | : env. 0,80 g/cm <sup>3</sup>   |
| Densité relative                      | : Donnée non disponible         |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible         |
| Caractéristiques de la particule      | : Donnée non disponible         |

#### 9.2 Autres informations

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

aucun(e)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

#### Composants:

##### carbonate de sodium

##### 497-19-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.800 mg/kg  
DL50 oral (Rat): 4.090 mg/kg  
  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.300 mg/m3  
Durée d'exposition: 2 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
  
CL50 (Souris): 1,2 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h  
  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

### carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

#### 15630-89-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.034 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

#### 68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

### acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

#### 85586-07-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.800 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : (Lapin): > 2.000 mg/kg

### Alcools, C12-14. ethoxylated

#### 68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

### acide silicique, sel de sodium

#### 1344-09-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

#### Composants:

##### carbonate de sodium

#### 497-19-8:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

#### 85586-07-8:

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

### acide silicique, sel de sodium

**1344-09-8:**

Résultat : Irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Composants:

##### carbonate de sodium

**497-19-8:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

### acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

**85586-07-8:**

Espèce : Lapin  
Résultat : irritant

### acide silicique, sel de sodium

**1344-09-8:**

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### carbonate de sodium

**497-19-8:**

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

#### Composants:

##### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

**68439-50-9:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

#### 85586-07-8:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

### acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

#### 85586-07-8:

NOAEL : 488 mg/kg

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

### sodium carbonate

#### 497-19-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 200 - 227 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 264 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 200 - 227 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

### Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)

#### 15630-89-4:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2 mg/l  
Espèce: Daphnia pulex (Daphnie)

### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

#### 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : 220 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Toxicité pour les plantes : 10 mg/l  
Espèce: *Lepidium sativum* (cresson)  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

### Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

#### 85586-07-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 3,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 4,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): 20 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
  
NOEC : 0,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : > 1,357 mg/l  
Durée d'exposition: 42 d  
Espèce: *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)

### Alcohols, C12-14. ethoxylated

#### 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 1,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
  
NOEC (Poisson): > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia* (Daphnie)): 0,53 mg/l

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

### Silicic acid, sodium salt

#### 1344-09-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Brachydanio rerio*): 1.108 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (*Danio rerio* (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 1.700 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les microorganismes : CE0 (*Pseudomonas putida* ( Bacille *Pseudomonas putida*)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

###### 68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

##### Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

###### 85586-07-8:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 90 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 D

##### Alcohols, C12-14. ethoxylated

###### 68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

###### 85586-07-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,42

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit               | : Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.<br>En accord avec les réglementations locales et nationales.                                                                            |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Éliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.                                                                                                                                                                                                                     |
| Code des déchets      | Le code européen des déchets<br>20 01 29*<br>Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

#### **ADR**

Marchandise non dangereuse

#### **RID**

Marchandise non dangereuse

#### **IMDG**

Marchandise non dangereuse

#### **IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Marchandise non dangereuse

#### **RID**

Marchandise non dangereuse

#### **IMDG**

Marchandise non dangereuse

#### **IATA**

Marchandise non dangereuse

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Classe de contamination de l'eau : WGK 2  
Mise en danger significative de l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Conformément au règlement  
relatif aux détergents CE  
648/2004 : 5 - <15% agents de surface non ioniques, agents de blanchiment  
oxygénés, zéolites, <5% agents de surface anioniques, savon,  
polycarboxylates, enzymes, azurants optiques, parfums,  
PROTEASE, AMYLASE, MANNANASE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Ox. Sol. : Matières solides comburantes  
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement

## ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 4.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2

H319

#### Procédure de classification:

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000005791